

Cette page regroupe les montants des participations aux frais de gestion, d'édition et de traitement des documents destinés aux particuliers et éleveurs. Ces montants ne constituent pas un prix d'achat de documents, mais une participation aux différents frais de gestion, d'enregistrement, de contrôle et d'édition des documents et notamment des pedigrees et DSN.

Cette participation est calculée de façon à ce que le LOOF puisse assurer les missions qui lui sont assignées par ses statuts et l'agrément ministériel dont il bénéficie.

DSN (déclaration de saillie et de naissance)

Si la DSN est établie dans les 2 mois qui suivent la naissance, **10 € par chaton** composant la portée.

Entre 2 et 8 mois, 20 € par chaton.

Pedigrees

Si le pedigree est demandé alors que le chaton a moins de 6 mois (tolérance jusqu'à 8 mois), **25 € par chaton**.

- De 8 à 16 mois, 50 € par chaton ;
- De 16 à 24 mois, 75 € par chaton ;
- De 24 à 36 mois, 150 € par chaton ;
- Au delà de 36 mois, 250 € par chaton.

Re-édition de pedigree : 10 € par pedigree

Re-édition pour changement de couleur, erreur de déclaration de l'éleveur (les erreurs du LOOF donnent évidemment lieu à re-édition gracieuse), ... Le LOOF peut re-éditer un pedigree sur demande de l'éleveur, ou sur demande du propriétaire si ce dernier joint copie de la carte d'identification à son nom et copie du certificat de vente à son nom.

Ajout de mentions sur le pedigree : 10 € par pedigree

Il est possible de faire figurer sur le pedigree le nom du **propriétaire** du chat, et/ou le **titre** obtenu par le chat lors de son parcours en exposition. Envoyer au LOOF l'original du pedigree accompagné du **formulaire téléchargeable**, rempli et signé, de la copie de la carte d'identification, et le cas échéant du diplôme de titre obtenu.

Duplicata de pedigree : 10 € par pedigree

Le LOOF peut éditer le duplicata d'un pedigree sur demande de l'éleveur, ou sur demande du propriétaire si ce dernier joint copie de la carte d'identification à son nom et copie du certificat de vente à son nom. Dans tous les cas, joindre une attestation sur l'honneur de perte du pedigree original. Aucun duplicata ne sera fait sans vérification préalable du dossier permettant de constater que les pedigrees ont bien été édités et envoyés à l'éleveur.

Certificats d'enregistrement de généalogie pour les chats importés

25 € par chat.

Certificats d'enregistrement de chat de maison

5 € par chat.

Les chats de maison doivent être enregistrés au Livre Officiel des Origines Félines afin de pouvoir participer aux expositions félines. Le chat doit avoir 10 mois révolus, être stérilisé et identifié. Fournir au LOOF une description du chat (nom, longueur de poil, couleur, sexe), carte d'identification au nom du propriétaire du chat, et règlement par chèque.

Affixes

- affixe occasionnel (pour une portée unique) : **50 €** ;
- affixe définitif : **180 €** ;
- re-édition d'un certificat d'affixe, avec ou sans modification (changement d'adresse, ...) : **15 €** ;

S'il s'agit d'un affixe émanant d'un ancien Livre des Origines (avant création du LOOF), cette re-édition est possible à l'unique condition que le propriétaire fournisse copie de l'affixe, ou copie d'un pedigree édité.